

# Déclaration d'accessibilité d'un site web géré par Bruxelles Environnement

Bruxelles Environnement s'engage à rendre ce site internet accessible, conformément à l'<u>ordonnance</u> relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes publics régionaux et des communes.

La présente déclaration sur l'accessibilité concerne le centre de documentation en ligne de Bruxelles Environnement.

Bruxelles Environnement investit dans l'accessibilité numérique, par le biais de diverses mesures, telles que la formation du personnel en accessibilité, la mise-à-disposition de standards et de documentation en accessibilité pour collaborateur · ice · s, ou encore l'autoévaluation et l'amélioration continue de ses outils digitaux et sites web.

Niveau de conformité de ce site web sur base des directives du WCAG 2.1 niveau AA : partiellement conforme

#### Méthode d'évaluation effective de la conformité du site internet:

une autoévaluation réalisée par Bruxelles Environnement, à l'aide du conseil et des révisions partielles d'un prestataire technique de développement de chaque site web.

### Contenu non-accessible:

Les documents administratifs mis à disposition dans le centre de documentation en ligne sont adaptés au fur et à mesure de leur mise à jour.

Date de rédaction de la déclaration d'accessibilité : 27/08/2020

Dernière mise à jour : 07/03/2025

## Plan d'amélioration :

Nous travaillons en continu à rendre notre site web accessible et agréable pour les personnes en situation de handicap.

#### Retour d'information et coordonnées de contact

Pour toutes questions et commentaires sur l'accessibilité de ce site web, vous pouvez contacter :

Le service Info de Bruxelles Environnement vous répond par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 17h ou par courrier électronique.

• Tél.: +3227757575

• E-mail: info@environnement.brussels

Si la réponse obtenue par Bruxelles Environnement ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter equal.brussels dans le cadre du <u>décret « Bruxelles Numérique » pour signaler le problème</u>.